

COMPTE RENDU
Commune
Questions diverses

L'an deux mil quatorze, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VODABLE se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre des Membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de conseillers en service.....	10
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance.....	10
Nombre de pouvoirs.....	0
Nombre d'absents.....	1

Date de convocation : 03 octobre 2014
Secrétaire de séance : Madame LOUBINOX Nathalie

Etaient présents Mmes et MM. Les Conseillers Municipaux :

DUMONT Aurélie, BREUIL Stéphanie, GERBER Corinne, LABUSSIÈRE Jean-Marc, VANDRAND Jean-Luc, CAPELLE Pierre, CARRE Rodolphe, CUBBEDU Alicia, LOUBINOX Nathalie, ANGLADE Michel.

Etait absent : DERRIBES Laurent

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LABUSSIÈRE Jean-Marc, Maire, sur les sujets suivants :

SUBVENTION FIC/DETR
NOUVELLE MAIRIE/MAISON BOIRON

Le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention FIC bâtiment est octroyée par le conseil général.

C'est un programme de subvention sur 3 ans (2013 2014 2015). A Vodable, aucune subvention FIC bâtiment n'a été demandée pour 2013 et 2014, nous pouvons donc obtenir pour 2015 la totalité subvention FIC bâtiment en une seule fois (275 000 euros maximum).

Cette demande de subvention nécessite une délibération du conseil municipal pour un projet de bâtiment, le notre étant la première phase de restauration de la maison Boiron (nouvelle mairie).

Le maire présente le projet en insistant sur le fait qu'il n'est pas définitif et pourra être modifié ; cependant, il est indispensable au montage du dossier de demande de subvention qui doit parvenir

au conseil général avant le 15 octobre 2014.

Cette première phase porte sur le rez-de-chaussée ou la salle voûtée devient le secrétariat avec accueil du public et un sas d'accès à l'étage supérieur. La petite pièce adjacente sera le bureau du maire et la cuisine, un réfectoire pour le personnel communal. Dans la courette seront installés l'ascenseur pour accéder au 1er et 2ème étages et des toilettes. Cet espace fait de trois plates-formes identiques permet l'accès aux étages des personnes handicapées selon les nouvelles normes d'accessibilité obligatoires à partir de janvier 2015. Il sera le plus aéré possible pour ne pas trop masquer la façade. Au premier étage, la grande salle devient la salle du conseil, et deux petites pièces des bureaux ou salle d'archives.

Coût de la maintenance de l'ascenseur : 2500 euros

Montant des travaux : 224 000 euros HT subventions totales 80% maximum, soit part communale : 44 800 euros.

Une subvention exceptionnelle peut être accordée par le ministère de l'intérieur par l'intermédiaire de notre député.

Madame S. Breuil fait remarquer que nous devons être vigilants sur le choix des artisans car pendant les travaux de la salle multi-activité il y a eu des dysfonctionnements et un manque de sérieux de la part de certains artisans.

Le Maire et monsieur P. Capelle ajoutent que dans ce nouveau projet, qui sera le principal de notre mandat, nous devons nous investir pleinement et assurer un suivi régulier des travaux.

Madame A. Cubbedu demande que l'association des forts villageois soit consultée pour donner des conseils en restauration de bâtiments anciens.

La demande est soumise à délibération.

Vote : 10 voix POUR à l'unanimité

ACCES PROPRIETE DE MONSIEUR NOIR

Le Maire informe le Conseil Municipal de la rencontre avec Monsieur Noir par rapport à la parcelle située entre l'église et sa maison. Cette rencontre avait pour but de demander à la commune :

- soit d'acheter la parcelle
- soit d'y aménager un accès à son portail avec sa participation aux travaux

Il lui en avait été octroyé la jouissance contre son entretien, lors d'une délibération du 31 mars 2007 avec possibilité de vente ultérieurement.

Après discussion, mais sans prendre de décision définitive ***nous préférons conserver cette parcelle dans le domaine communal car cet espace est en continuité avec le parvis de l'église et il est plus cohérent de le laisser non clos*** ; par contre, des travaux d'aménagement de l'entrée de Monsieur Noir peuvent être envisagés avec le SIVOM (bandes de roulement pour accéder au portail).

Vote : 10 voix POUR à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le technicien de la **SATESE** (Syndicat d'assistance technique pour l'entretien et le suivi des eaux) a effectué la visite de nos stations d'épuration : le voile de boue est relativement bas, ***il n'y a donc pas de nécessité de vider les stations pour l'instant, c'est à prévoir mi 2015.***

Prochainement auront lieu des prélèvements pour rechercher la présence de métaux lourds notamment. Par contre, il y a nécessité de vider la zone de boues terminales avant le filtre rapidement. *Monsieur Anglade se propose de le faire.*

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE : il est prévu de restaurer les plaques de marbre du monument aux morts. Après avis d'un spécialiste, il faudrait changer les plaques et les faire graver ce qui représente un coût trop important pour cette année. Il est décidé de repeindre les lettres directement sur les plaques du monument et de le nettoyer. *Monsieur CAPELLE Pierre se propose de s'en occuper.*

Fin de la séance.